

Un drame malgré de multiples signalements pour maltraitance

Source : La Croix, www.la-croix.com

Date de publication : 14/06/2012

Les débats devant la cour d'assises de la Sarthe ont permis jeudi de mieux comprendre pourquoi les enquêtes sur les maltraitements de Marina sont restées sans suite, des maltraitements qui conduiront à la mort de la fillette à l'été 2009 sous les coups de ses parents.

La journée a été marquée par le visionnage de la vidéo d'une audition de Marina réalisée par les gendarmes, après des signalements pour mauvais traitements, un document de 44 minutes qui a bouleversé la salle d'audience. A l'écran, la fillette de sept ans est éveillée, souriante, elle explique que tout se passe bien à la maison, que personne ne lui fait du mal. Elle rit même à gorge déployée avec la gendarme qui l'interroge. Son rire un peu métallique, un rire qui met mal l'aise, résonne dans la salle d'audience.

"Une petite fille intelligente qui protège ses parents", résume le président de la cour d'assises, Denis Roucou. Avant cette audition, la fillette martyre avait été dûment chapitrée par ses parents, avec interdiction de parler de ce qui se passe à la maison.

Eric Sabatier et Virginie Darras, 40 et 33 ans, lui avaient fait valoir que "si elle le disait, on pourrait aller en prison et elle ne nous reverrait plus", a reconnu après le visionnage, la mère, le visage défait. Le père, secoué de tremblements, confirme. L'enquête de gendarmerie avait été lancée après un signalement au parquet du Mans de la directrice de l'école de Saint-Denis d'Orques où la fillette terminait sa scolarité en juin 2008.

Le gendarme chargé de l'enquête est mis à mal par les questions du président. Il reconnaît n'avoir entendu ni les enseignants de sa première école à Parnennes (Sarthe), qui ont consigné les signes de mauvais traitements, ni ceux de Saint-Denis d'Orques qui ont alerté le parquet. "On n'avait pas d'éléments probants", se défend-il. "Les plaies étaient horribles" Il transmet son mince dossier au parquet du Mans, avec notamment les conclusions du médecin légiste qui a vu Marina le 15 juillet et constaté sur le corps de la fillette 19 lésions anciennes "très suspectes par leur nombre".

Le signalement sera classé sans suite par le parquet à l'automne. Scolarisée depuis septembre 2008 à Coulans-sur-Gée (Sarthe), la fillette avoue pour la première fois à son instituteur, en avril 2009, que "Maman m'a tapée ce matin". Mais aucune trace suspecte n'est découverte.

Le 27 avril 2009, au retour des vacances, le directeur et le médecin scolaire de l'école font hospitaliser Marina qui présente aux pieds "des blessures profondes, surinfectées", rappelle le président, Denis Roucou. Le directeur alerte aussi les services sociaux du conseil général. "Les plaies étaient horribles", a témoigné jeudi la praticienne, "il y avait un risque vital". A la barre, les parents affirment qu'elle a "marché pendant plusieurs heures sur un carrelage rugueux avec son cartable dans le dos".

Le 19 mai, la praticienne téléphone au pédiatre de l'hôpital et apprend qu'il y a "de fortes présomptions de Silverman", un syndrome des enfants battus. Pourtant, à sa sortie de l'hôpital, le 28 mai, la fillette est ramenée chez ses parents. Elle décèdera quelques semaines plus tard sous leurs coups. Eric Sabatier et Virginie Darras, accusés d'actes de tortures et de barbarie sur mineure de moins de 15 ans ayant entraîné la mort, encourrent la réclusion à perpétuité.